



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 14 mai 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :
le 4 mai 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 18 mai 2004

Subventions aux Unions locales des Syndicats

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Rodolphe CHALLET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.
Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 mai 2004

DELIBERATION D20040185

Vie de la Cité

Subventions aux Unions locales des Syndicats

Monsieur Guillaume JUIN, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le mode de répartition des subventions accordées aux Unions locales des Syndicats est en cours de renégociation. Néanmoins, en accord avec ces dernières, il est convenu de reconduire, pour cette année, les subventions 2003 auxquelles il sera ajouté 1,8 %.

Aussi, au titre de l'année 2004 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget Primitif, je vous propose d'arrêter le montant des subventions à allouer aux Syndicats comme suit :

	Subvention de fonctionnement Imputation budgétaire 65.0251.6574 # 01689	Subvention aux frais de gestion Imputation budgétaire 65.0251.6474 # 01688
CGT	2 731,29 €	4 336,68 €
CFDT	2 171,39 €	3 448,98 €
FO	1 891,44 €	3 005,14 €
CFTC	1 052,61 €	1 672,57 €
UNSA	631,16 €	1 002,73 €
CGC	569,06 €	902,97 €
SUD	274,86 €	436,72 €
FSU	543,61 €	863,61 €
Comité de Gestion de la Maison des Syndicats		5 085,93 €
Total	9 865,44 €	20 755,33 €

Le versement des subventions interviendra après la production par les structures locales des organisations syndicales du rapport détaillant l'utilisation de la subvention de fonctionnement allouée, en application de l'article L. 2251-3-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à verser les sommes ainsi définies.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 6

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Guillaume JUIN

[Ordre du jour](#)